

# Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

## Consignes d'examen

Cycle	2021-2022/2
Titre	CE2D G TTR
Matière	Mathématique

**Direction des Jurys de  
l'enseignement secondaire**  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)  
[enseignement.be/jurys](http://enseignement.be/jurys)

## I. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Mathématique

Volume horaire : 5h

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

### ●●● Programme

Le numéro du programme : 467/2015/240

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/467-2015-240.pdf>

Même si elle est ardue, la lecture du programme est primordiale pour atteindre les objectifs visés par l'épreuve choisie. Au-delà des **matières à maîtriser**, il détaille bon nombre d'outils pour y arriver, comme la construction régulière de **synthèses** partielles, la connaissance du **vocabulaire spécifique** de la matière.

Les référentiels, extraits du Moniteur Belge, précisent les processus (**connaître – appliquer – transférer**) à activer ainsi que les attendus en termes de productions tant pendant les apprentissages que lors de l'évaluation.

Enfin, ils précisent les attendus à la fin du deuxième degré et est découpé en Unité d'Acquis d'Apprentissage (UAA)

Le corpus, deuxième partie du programme, propose des **guides de lecture**, les **compétences** à développer, des **objectifs** et des **balises**, des situations d'apprentissage pour chaque UUA.

Le programme insiste également sur la capacité d'utilisation d'outil tel que la **calculatrice** !

L'épreuve du CE2D couvre la matière de **deux années** qui ont chacune leur importance ! Mais Il va de soi qu'il est **impossible** d'évaluer tous les points du programme en profondeur dans une épreuve de maximum 3 h.

## II. Organisation de l'examen

### ●●● Modalité d'évaluation d'examen

Un examen écrit

Nombre d'heures : 3 heures maximum

●●● **Matériel**

Matériel requis : calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur, compas.

Matériel autorisé : matériel scolaire de base.

Matériel refusé : calculatrice graphique, calculatrice programmable.

### III. Évaluation et sanction des études

●●● **Dispense**

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.